

Un compromis de dernière minute entre les parties sauverait-il la Régie intermunicipale de police municipale?

Jean Laurin

Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs, Prévost et un éventuel partenaire, Saint-Hippolyte, «cuisinaient» depuis plusieurs mois la naissance d'une nouvelle régie de police «bleue», mais il semble que les négociations quant au partage des coûts aient fait «tourner la sauce au poivre vert»...

Les pharmaciens refusent de jouer les actuaires...

• Vous faites partie de la clientèle générale
• Vous avez 65 ans ou plus et ne recevez pas le supplément de revenu garanti

Vous vous présentez à la pharmacie une première fois dans le mois avec une ordonnance de médicaments d'une valeur de 50\$. Combien devez-vous déboursier?

Votre franchise est de	9,13\$
Votre coassurance est calculée à partir de l'excédent (ordonnance d'une valeur de 50\$ - 9,13\$ de franchise = 40,87\$)	
(27,4% de 40,87\$ = 11,20\$)	11,20\$
Le total à payer est donc de	20,33\$

Vous n'avez pas encore atteint votre contribution maximale pour le mois. Si vous retournez à la pharmacie une deuxième fois dans le même mois avec une autre ordonnance de médicaments d'une valeur de 50\$, quel montant paierez-vous?

Votre franchise a déjà été payée pour le mois	0,00\$
Votre coassurance s'applique à la totalité de la valeur de l'ordonnance (27,4% de 50\$ = 13,70\$)	13,70\$
Le total à payer est donc de	13,70\$

Votre contribution mensuelle s'établit maintenant à 34,03\$ (20,33\$ + 13,70\$). Ce montant n'atteint pas encore votre contribution maximale de 68,50\$. Si vous achetez d'autres médicaments en pharmacie dans le même mois, vous paierez votre coassurance (27,4% du prix des médicaments) jusqu'à concurrence de 68,50\$, après quoi, vous ne paierez plus vos médicaments jusqu'à la fin du mois.

• Vous avez 65 ans ou plus et vous recevez le supplément de revenu garanti maximal
• Vous êtes prestataire de l'assistance-emploi sans contraintes sévères à l'emploi

Vous vous présentez à la pharmacie une première fois dans le mois avec une ordonnance de médicaments d'une valeur de 50\$. Combien devez-vous déboursier?

Votre franchise est de	8,33\$
Votre coassurance est calculée à partir de l'excédent (ordonnance d'une valeur de 50\$ - 8,33\$ de franchise = 41,67\$)	
(25% de 41,67\$ = 10,42\$)	10,42\$
Le total s'élève à 18,75\$, mais comme votre contribution maximale pour le mois est de 16,66\$, vous payez seulement ce montant.	16,66\$

Comme vous avez atteint votre contribution maximale pour le mois, vous ne paierez plus vos médicaments jusqu'à la fin du mois.

La population de Prévost proteste contre la complexité du calcul des nouveaux tarifs de la RAMQ. Même les pharmaciens les plus dévoués refusent de se substituer aux fonctionnaires pour expliquer un document encore plus compliqué qu'un rapport d'impôt. Une simple lecture du pamphlet

disponible chez votre pharmacien vous convaincra que le temps est venu de mettre les pendules à l'heure chez les hauts fonctionnaires. On comprend que les hautes instances du PQ ont d'autres préoccupations ces jours-ci, mais on comprendra aussi pourquoi le seuil de tolérance des électeurs est atteint. - Source D-9109-0

Il était prévisible qu'il y aurait accrochage entre les parties au sujet de la répartition des coûts ce qui s'est évidemment produit. C'est le conseil municipal de Prévost, qui a mis son grain de «sel» dans la recette, parce que les négociations piétinaient sur place, et surtout en raison du fait que, en l'absence de toute entente, l'actuel président de la Régie, M. Maurice Charbonneau de Piedmont a déjà enclenché des démarches préliminaires en vue de l'agrandissement du poste de police sans qu'il y ait eu de discussions entre les intéressés à ce sujet. Déjà Prévost avait connu un épisode de «magouille» quand Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs avaient tenté de mettre sur pied une nouvelle Régie avec Saint-Adèle en excluant Prévost; le projet a avorté même si le directeur de police Lalonde, prêt à St-Adèle, s'était activé dans ce dossier.

La police municipale coûtera plus cher

Le maire de Prévost dénonce l'augmentation du fardeau fiscal

«Nous avons tout tenté pour empêcher le gouvernement du Québec d'imposer aux municipalités de moins de 10 000 âmes le Niveau I qui haussera considérablement la tarification de la police cette année et lors des prochains budgets, a déclaré le maire Claude Charbonneau».

Il s'agit d'une somme de près de 500 000\$ qui modifiera la tarification s'appliquant à la police sur le compte de taxes à compter du prochain budget. On sait que la loi 19 fait obligation

On sait que Prévost absorbe présentement 58,25 % du budget annuel de la Régie; elle possède un droit de veto sans assumer cependant la présidence permanente de la Régie même si elle détient, dans les faits, la majorité absolue. Tous les partenaires reconnaissent que, depuis sa création, la Régie avait permis des économies substantielles d'autant plus que Ste-Anne-des-Lacs et Piedmont avaient «obtenu» par négociation une tarification avantageuse pour adhérer à la Régie de Police. Par ailleurs, le poste de police dont le coût ne devait pas excéder 700 000\$ a finalement englouti près de 900 000\$. Mais la décision de Québec d'imposer le Niveau I a perturbé le fragile équilibre entre les parties. Les coûts qu'engendrent cette décision sont farmineux et ils exigeront un effort fiscal douloureux pour les contribuables. Pour prendre la relève, la SQ exige

30¢ de Prévost et 18¢ à Piedmont et Ste-Anne-des-Lacs du 100\$ d'évaluation foncière normalisée. Mais la population de Prévost va connaître un accroissement très considérable de sa population et de son évaluation foncière au cours de dix prochaines années ce qui ne sera pas le cas des autres villes. Voilà pourquoi en bonne logique, le maire de Prévost réclame un partage plus équitable des coûts. La Régie peut être dissoute, si les trois villes manifestent leur accord; sinon il y aura impasse et la Régie pourrait se retrouver en tutelle. Trois autres solutions pourraient également être envisagées: a) l'annexion de Ste-Anne-des-Lacs à Prévost; b) Une rencontre avec les hautes autorités de la SQ pour élaborer une solution de compromis; c) Que les partenaires mettent un peu d'eau dans leur vin, s'ils tiennent vraiment à la police municipale... et qu'ils cessent sérieusement de «tirer la couverture» à leur avantage.

des plans d'eau, etc. est une dépense onéreuse que Prévost estime non essentielle dans le cadre d'une police municipale. Les trois villes, qui forment actuellement la Régie de Police intermunicipale de la Rivière-du-Nord, subissent les mêmes conséquences financières. Si le service municipal était aboli et que la Sûreté du Québec prenait la relève, les coûts n'en seraient pas moindres au contraire.

« Nous avons atteint en moins de six mois, certains objectifs fixés sur cinq ans par Provigo » (Dominic Piché)

La réponse de l'ancienne et de la nouvelle clientèle nous a fait chaud au cœur, a déclaré Dominic Piché en entrevue avec le Journal de Prévost. «Et afin de rendre notre établissement encore plus accessible à la population particulièrement à l'égard de celles et ceux qui travaillent, notre marché d'alimentation sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi et dimanche de 8h à 19h, a annoncé Dominic Piché.»

Service d'un boucher même la fin de semaine

En outre, grâce à un nouveau boucher, M. Jason Boucher, (un nom prédestiné), diplômé de l'École d'hôtellerie, notre département des viandes sera au service de la clientèle tous les samedis et dimanches, a ajouté M. Piché.

Le fait que nous avons rencontré sur un aussi courte période de temps nombre de nos objectifs, notre entreprise a fait l'acquisition tout récemment de cinq autres réfrigérateurs tout en augmentant notablement notre inventaire de produits, a dit Dominic Piché. «Cela représente un investissement considérable auquel nous avons consenti pour satisfaire aux besoins de notre ancienne et nouvelle clientèle, a conclu M. Piché.»

Finalement, il a confirmé qu'à compter de l'édition du mois d'août, son entreprise avait signé un contrat de publicité avec le Journal de Prévost pour la publication d'une demi-page par mois avec des spéciaux mis au point uniquement pour l'ensemble de la population qui reçoit par la poste le journal des gens d'ici.

Madame Pierrette Gervais gagne un barbecue

Voici Madame Pierrette Gervais de la rue Moreau à Prévost accompagnée par sa fille Fanny et du propriétaire Dominic Piché après avoir pris possession d'un appareil barbecue à l'issue d'un concours lancé par le Marché Axep.

3023, boul. Labelle à Prévost
(450) 224-2621

Marché Dominic Piché

«J'ai complété un coupon pour le tirage et me voilà gagnante», a dit Madame Gervais, qui a eu d'excellents commentaires au sujet de la réorganisation de ce marché d'alimentation. «Ce qui frappe maintenant, c'est la très grande propreté des lieux et la gentillesse de l'ensemble du personnel, a ajouté spontanément Madame Gervais en précisant que l'endroit était maintenant fort agréable et qu'elle appréciait particulièrement la très grande variété et diversité des produits tant le département des fruits et légumes, que dans celui des viandes et aux produits offerts dans les différentes allées. «De plus, a-t-elle dit mes amies ont fait la même constatation et nombre d'entre elles sont revenues chez Axep. Maintenant, je n'ai plus besoin d'aller à deux ou trois endroits pour faire mon marché, a conclu Madame Gervais.»